

Commission Départementale des Sites

Séance du 11 décembre 1995

SITE PROTEGE : Site classé de la forêt domaniale du 2 juillet 1965

Commune : AVON FONTAINEBLEAU

Objet : Réalisation d'un pylône
Consultation CORESTA

Rapporteur : M. SAINT-BONNET, chef du Service départemental d'architecture

I - Présentation du dossier :

Le dossier présenté concerne la demande d'installation d'un pylône d'une hauteur de 40 mètres à la Butte Montceau à AVON dans la forêt domaniale de FONTAINEBLEAU-AVON (site classé du 2 juillet 1965).

Le projet proposé est incomplet et ne permet pas une bonne appréciation de l'intégration dans le site classé. Il manque un dessin détaillé du pylône, un plan des lieux, une coupe éventuelle du terrain, des photos permettant d'apprécier le végétal existant et l'intégration.

Le rapporteur propose de donner un avis défavorable en l'état du dossier.

II - Discussion :

M. SAINT BONNET précise qu'en fait il n'a pas de dossier mais juste une demande. Ce pylône est destiné au réseau Itinériss.

M. LEROY indique qu'il existe déjà un pylône sur le site. Ce dossier est évoqué partiellement, pour la troisième fois; il ne l'a jamais été dans sa totalité.

Vote :

Avis défavorable à l'unanimité.

Le Président,



Didier PETETIN